

Demande d'autorisation individuelle
de mouillage de corps-mort

Prolongation de 2 mois de l'AOT
initiale n°17-17369-0005

Saint-Martin-de-Ré

Commission Nautique Locale

Contexte

- Prolongation de l'installation du mouillage déjà en place pour amarrer un ponton de servitude (30m x 9m) avec un bateau (Multicat de 24m x 8m).
- L'AOT en cours (17-17369-0005) arrive à échéance le 31/12/2022. Une prolongation de 2 mois est souhaitée, jusqu'à fin février 2023.
- Demande qui intervient dans le cadre des travaux de réaménagement des ouvrages maritimes à l'entrée du port de Saint-Martin-de-Ré. Les travaux sont prolongés suite aux conditions météorologiques défavorables des dernières semaines.
- Porteur de projet : le Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- Mise en œuvre : Vinci Construction Maritime et Fluvial

Dispositif

- Mouillage déjà en place
- Date de retrait initiale: fin 2022
- Date de retrait souhaité : fin février 2023
- Mouillage constitué d'une ancre de 5 tonnes
- Chaîne de 25m

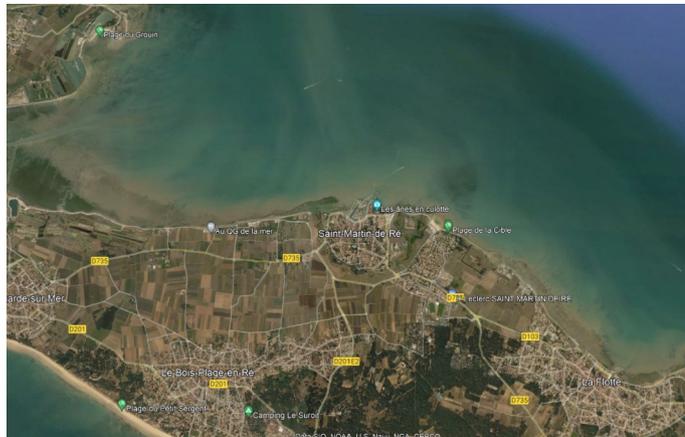
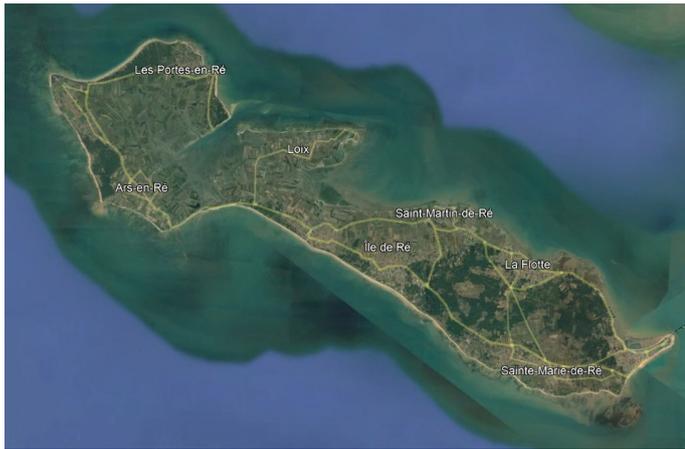
Contraintes prises pour le dimensionnement du mouillage :

- Marnage maximum : 5,7m
- Côte hydrographique minimale : 0,65m
- Hauteur d'eau maximum : 9,7m
- Hauteur d'eau minimum : 4m

Motif du choix de l'emplacement

- Mise au coffre des navires lors des basses mers ainsi que pour les périodes chômées de courte durée (nuit et week-end). Pour les périodes plus longues le retour se fait à la Rochelle,
- Emplacement choisi avec prise en compte du ratio distance (depuis le chantier) / profondeur d'eau / environnement (navigation, mouillage plaisance).

Localisation



Coordonnées du mouillage :
N 46°13.157'
O 001°21.272'